PREVENTION ET GESTION DES GASTRO ENTERITES AIGUÊS (GEA)

Objectif : Prévenir et gérer une épidémie de GEA

Définition : La Gastro Entérite Aiguë est une infection digestive à prédominence hivernale et à transmission oro-fécale :

- lors d'un contact avec un résidents ou un professionnel infecté (transmission directe)

- lors d'un contact avec l'environnement contaminé (surface, dispositif médicaux) ou aliments contaminés (transmissions indirecte).

Epidémie: survenue de plus de 2 cas liés sur un même secteur ou pour des résidents partageant les mêmes activités

Mesures de prévention et de contrôle en cas de GEA :

. Mesures de prévention = **RESPECT des Précautions Standard en particulier, hygiène des mains , port de EPI et gestion des excreta**

. Mesures de contrôle = **MISE EN PLACE des Précautions Complémentaires Contact avec prescription médicale au plus tôt. Levée des mesures 48h après la fin des signes cliniques**

HYGIENE DES MAINS

Mesures de prévention et de contrôle :

Produit hydro-alcoolique (norme EN 14476) : friction hydro-alcoolique à l'entrée, à la sortie de la chambre et entre chaque soin.

Le lavage simple au savon doux n'est indiqué qu'en cas de mains visuellement souillées.

	Mesures de Prévention	**Mesures de contrôle**
Equipements de protection individuelle	. Porter un tablier à usage unique pour les soins souillants et mouillants . Port de gants à usage unique pour tout contact avec les liquides biologiques et les muqueuses	. Porter un tablier à usage unique pour tout contact direct avec le résident et son environnement . Port de gants à usage unique pour tout contact avec les liquides biologiques et les muqueuses . Porter un masque chirurgical et des lunettes de protection si risqque d'exposition aux vomissements
Mesures pour les résidents	Hygiène des mains avant toutes les activités, avant de manger, après être allé aux toilettes	. Maintenir autant que possible le (s) résident (s) atteint (s) en chambre durant la phase aiguüe et si possible jusqu'à 48h après la fin des symptômes . Utiliser exclusivement les sanitaires de la chambre
Mesures pour les professionnels et les intervenants extérieurs	. Organisation de travail . Gestion des professionnels	. Stricte application de l'hygiène des mains . Si possible, éviter les mouvements de professionnels entre les secteurs
Mesures pour les visiteurs	. Hygiène des mains avant et après leur visite . Reporter leur visite s'ils sont malades ou symptomatiques	. Limiter, en particulier des enfants et les personnes fragiles, pendant la durée de l'épidémie . Ne pas utiliser les sanitaires du résident . Réaliser une hygiène des mains avant l'entrée et à la sortie de la chambre
Entretien des surfaces et dispositifs médicaux	Réaliser le bionettoyage : . De l'environnement proche du résident, les surfaces fréquemment touchées (interrupteurs, barrières de lit, matelas, adaptables, sonnette, poignées de porte…), les sanitaires . Des espaces communs, boutons d'ascenseurs, rampe, sanitaires communs… (ASH)	Dispositifs médicaux dédiés au résident ou à usage unique Réaliser le bionettoyage des surfaces hautes : . augmenter la fréquence de nettoyage . utiliser un détergent-désinfectant virucide (norme NF EN 14476)

Gestion des EXCRETA

. Port des EPI indispensables
. Privilégier l'utilisation de sacs protecteurs absorbants
. Proscrire les procédures manuelles de vidange et de rinçage dans les toilettes du résident en particulier ne pas utiliser de douchette, ni la douche, ni le robinet du lavabo.
. Se protéger d'un tablier à usage unique

Circuits : LINGE, DECHETS, VAISSELLE

LINGE :
Ne pas stocker du linge ou de toilette dans la chambre

LINGE SOUILLE :
. Le conditionner en emballage étanche, suivre les filières habituelles ne pas l'entreposer dans la chambre, l'éliminer immédiatement.
. Si le linge est entretenu par les familles : éviter toute manipulation avant le traitement en machine, le mettre immédiatement dans le contenant fermé. (sac linge sale)
. Pas de rinçage « croté » avant conditionnement et traitement.

DECHETS :
. Eliminer les protections dans un sac fermé

VAISSELLE :

Prise en charge en lave-vaisselle selon la procédure habituelle.

SIGNALEMENT

Signalement en présence d'au moins 5 cas en 4 jours sur le portail https://signalement.social-santé.gouv.fr//psig ihm utilisateurs/index.html=/accueil

Cloture du signalement : 8 à 10 jours après la survenue du dernier cas

01.11.2025

Médecin coordonnateur : Dr Bernard Gros

[redacted]

IDEC : Mme Anne Durand

[redacted]

Directeur : Mr Jean Louis Martinez

[redacted]